

Port de Gorée.

Sénégal et Dépendances

Ordre

En vertu des ordres de M<sup>r</sup>  
 Le Gouverneur du Sénégal de Dépendances  
 Il est ordonné à M<sup>r</sup> De Beralo  
 (François-de-Saulle-Manuel-Simeon-Joseph-Antoine  
 Norberto), Lieutenant de Vaisseau de 1<sup>re</sup> classe  
 Commandant Particulier P. S. à Gorée,  
 de s'embarquer sur la frégate à vapeur  
 L'Eldorado, pour se rendre en  
 France, pour y jouir d'un congé.  
 M<sup>r</sup> De Beralo sera admis

à la table de l'Etat-major, à partir du 13<sup>e</sup> jour de son embarquement sur L'Eldorado.

Le présent ordre sera enregistré aux Rentes et au contrôle.

Gorée, le 12 Décembre 1844.

Sous Commissaire Le Commandant Particulier P. S.

Enregistré au Contrôle,

Sur le n<sup>o</sup> 242, le 12 d<sup>bre</sup> 1844.

Le Délégué du Contrôle

R. Dupont



Sembour

*[Handwritten flourish]*